

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice : 30

Présents : 19

Représentés : 6

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 19/01/2026

Date d'affichage : 19/01/2026

de la commune de COGOLIN Séance du lundi 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **CENTRE MAURIN DES MAURES**, sous la présidence de **Madame Christiane LARDAT** maire,

PRESENTS :

Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Julie LEPLAIDEUR - Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Marc BONNET - Danielle CERTIER - Francis LAPRADE - Michaël RIGAUD - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNEZ-RISSO - Bernadette BOUCQUEY - Pierre NOURRY - Thierry MAIGNAN - Séverine COLIN -

POUVOIRS :

Sonia BRASSEUR	à	Patrick GARNIER
Corinne VERNEUIL	à	Geoffrey PECAUD
Isabelle BRUSSAT	à	Thierry MAIGNAN
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Françoise DUSART	à	Audrey TROIN

ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY - René LE VIAVANT - Florian VYERS - Audrey MICHEL - Gaëtan MULLER -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal* ».

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2025, retracé par le compte financier unique.

N° 2026/01/26-07

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2025

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le 02/02/2026

Berger
Levraud

ID : 083-218300424-20260126-DCM20260126_07-DE

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2025 sont les suivantes :

ACQUISITIONS FONCIERES

Date de l'acte	Nom du vendeur	Adresse	Références cadastrales	Superficie	Nature de l'immeuble	Prix
15/01/2025	atrium COGOLIN représentée par Monsieur Emmanuel RATTO	Le Subeiran	AZ 164	5 m ²	Assiette foncière poteau incendie	Euro symbolique
28/05/2025	CDC HABITAT	Avenue Louis Aragon	AN 237 AN 239 AN 243	22 m ² 182 m ² 1848 m ²	Voies et trottoirs	Euro symbolique

VENTE D'IMMEUBLES COMMUNAUX

Date de l'acte	Nom de l'acquéreur	Références cadastrales	Situation	Superficie	Prix
13/02/2025	SCI 2LFC – DOS REIS	AL 491 (AL 475)	Notre Dame des Anges	276 m ²	1 000 euros

N° 2026/01/26-07

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2025

DROITS REELS IMMOBILIERS

(Usufruit, nue-propriété, servitudes, lots de copropriété, droit d'usage, hypothèques, priviléges)

Parcelle	Adresse	Bénéficiaire	Projet	Tarif	Délibération
Section AA n° 224	Chemin de Portonfus	SCI FERDINAND	Servitude de passage pour franchissement de ruisseau	Gratuit	2025/02/27-21 du 27/02/2025
Section AS n° 106	Avenue Jean Moulin – Résidence « Le Prieuré »	Commune de Cogolin	Servitude de passage pour accès à l'armoire de commande de l'éclairage public	Gratuit contre réalisation de travaux de déplacement de la clôture	2025/04/10-20 du 10/04/2025
Section AS n° 339	Résidence « Les Aquarelles » - Quartier des Anches	Copropriété Les Aquarelles	Renouvellement bail ayant pour destination « espaces verts » de la copropriété	Gratuit	2025/07/26-17 du 26 juillet 2025
Section B n° 1071 et 1072	5, chemin de Magnan	ENEDIS	Servitude de passage pour alimentation d'une exploitation agricole / ferme pédagogique – Quartier le Cros de Russe	20 €	2025/09/22-12 du 22/09/2025
Fonds servant : AN 8-13-14-15-16-17-18-176 (SCI LES ALOES) Fonds dominant : AN 172	Montée des Aloès	Commune de Cogolin	Servitude de passage et d'une servitude de tour d'échelle – Tour de l'horloge	Gratuit	2024/07/02-22 du 02/07/2024 Acte du 08/01/2025

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte du bilan des opérations immobilières de l'année 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.2241-1,

Vu le bilan de l'année 2025, ci-dessus,

N° 2026/01/26-07

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2025

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

PREND ACTE du bilan des opérations immobilières pour l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télerécourse Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.